



Paris, le 13 octobre 2017. Comme annoncé mardi dernier, le gouvernement, à travers la voix de son Premier ministre Edouard Philippe, a présenté ce matin à Châlus, son plan de lutte contre les déserts médicaux. Cette visite en Haute-Vienne a été marquée par l'exposition de «dizaines de solutions» pensées par le gouvernement pour améliorer l'accès aux soins. ReAGJIR, le syndicat qui rassemble et représente les jeunes médecins généralistes (remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique) commente cette annonce.

Le remède du gouvernement : pas de solution miracle mais une pluralité de mesures incitatives

Aujourd'hui le Premier ministre, aux côtés de la ministre de la santé Agnès Buzyn, a présenté leur plan dédié à la lutte contre les déserts médicaux. L'accès aux soins fait couler beaucoup d'encre ; des millions de Français sont concernés par la désertification médicale de certaines régions et **le gouvernement a bien compris qu'il n'existait pas une solution miracle mais bien une multitude de solutions qui se doivent d'être adaptées à chaque territoire.**

Cette problématique avait été abordée par Emmanuel Macron dès sa campagne présidentielle, alors que le candidat avait déclaré vouloir doubler le nombre de maisons de santé d'ici 2022, projet confirmé ce matin par le Premier ministre qui a déclaré qu'un budget de 400 millions d'euros y serait alloué. En juillet dernier, Agnès Buzyn avait annoncé vouloir mener un plan de «grande ampleur». Qu'en est-il aujourd'hui ? A Châlus, les contours de ce plan se sont dessinés, il s'appuiera sur de nombreux leviers en développant notamment 4 chantiers :

- les aides à l'installation,
- l'exercice médical mixte,
- le nombre de maisons de santé pluri-professionnelles,
- la télémédecine.

«La ministre a eu à cœur de s'entourer de professionnels de santé, libéraux, hospitaliers mais aussi d'associations de maires pour travailler sur les besoins de chaque région. Cela révèle l'écoute et l'attention dont le gouvernement fait preuve sur ce dossier si central.», explique Yannick Schmitt, Vice-président de ReAGJIR.

La ministre de la Santé a repéré une trentaine de mesures qui ont fait leurs preuves et touchent à tous les dispositifs existants.

«

Laisser aux territoires la liberté d'expérimenter des solutions et créer un fonds d'innovation dédié nous semble être une bonne décision.»

*«**Aucune mesure coercitive n'a été prise et nous nous en félicitons.** Aujourd'hui nos politiques ont bien compris qu'avoir recours à la coercition était le meilleur moyen de faire fuir la jeune génération de l'exercice libéral et donc d'aggraver le problème plutôt que de le résoudre. En tant que médecins généralistes notre objectif est clair : que tous les Français aient accès rapidement à des soins de qualité.*

Les mesures exposées aujourd'hui nous semblent être opérationnelles pour diminuer les disparités entre territoires et le syndicat ReAGJIR espère que ces actions porteront rapidement leurs fruits.

», conclut Yannick Schmitt.

Des solutions adaptées aux besoins des territoires et évaluées

*«**Enfin le plan dédié à l'accès aux soins va s'adapter à chaque territoire et non l'inverse !** Chercher une solution ou un plan commun qui fonctionnerait sur toute la France était utopique. Il faut que les réponses apportées correspondent aux besoins locaux pour combler les attentes des professionnels de santé et de l'ensemble des Français. Reprendre des mesures qui ont fonctionné dans un contexte local le justifiant nous semble être une très belle idée. », félicite Yannick Schmitt.*

L'Atlas du Conseil de l'Ordre de 2017 relate une baisse de 9,1% du nombre de médecins

Écrit par REAGJIR

Lundi, 16 Octobre 2017 13:15 - Mis à jour Lundi, 16 Octobre 2017 13:32

généralistes depuis 2007, et de 97 012 médecins généralistes en 2007, le nombre est tombé à 88 137 en 2017. Cette baisse affecte la quasi-totalité du territoire français (93 départements d'après l'Atlas du CNOM 2017). *«En réalité la question n'est pas de lutter contre les déserts médicaux mais de permettre à tous d'avoir facilement accès à un médecin de premier recours . **L'idée que chaque ville, que chaque village puisse avoir son médecin semble irréalisable mais cela ne veut pas dire qu'une évolution positive vers l'accès aux soins est impossible***

. Par contre il va falloir penser différemment : il s'agira de regroupements de professionnels dont l'activité médicale rayonnera sur un territoire, une communauté de communes par exemple.», explique Yannick Schmitt.

Les médecins peuvent ainsi exercer en étant libéraux dans un regroupement de professionnels de santé ou dans une maison de santé, mais aussi être salariés en centre de santé. *« Toutes ces formes d'exercice coordonné sont des solutions pertinentes et pérennes pour lutter contre les déserts médicaux. C'est dans cette diversité que chaque territoire fera un choix adapté.*

», précise Yannick Schmitt.

Cette nouvelle façon de concevoir l'accès aux soins est notamment portée par une aide à l'installation, et à **l'augmentation significative du nombre de zones éligibles aux incitations financières qui passe de 7% à 18% du territoire**. Le Premier ministre a aussi déclaré ce matin

la création de 300 postes de médecin

partagés entre médecine ambulatoire et hospitalière dans les zones en déficit d'offres de soins et ce dès 2018. Par contre,

ReAGJIR regrette que cette mesure se soit concentrée sur l'exercice hospitalier

en oubliant la majorité des généralistes pour qui la part d'activité salariée concerne les PMI, les structures médico-sociales, les maisons d'arrêts, etc.

D'autres mesures comme la réouverture du numerus clausus ou la facilitation de l'exercice mixte permettront à un plus grand nombre de médecins d'exercer sous différentes formes. *«*

Et le développement de stages ambulatoires familiarisera plus tôt les futurs médecins à la réalité du terrain, pouvant parfois déclencher des coups de cœur professionnels, tout comme le fera la facilitation du remplacement.»

Dans certains cas, la télémédecine devrait permettre d'alléger la charge des médecins grâce aux téléconsultations et aux téléexpertises qui font gagner un temps précieux et permettent une collaboration entre professionnels de santé. *«*

Une des priorités devra être de rendre du temps médical aux médecins, notamment par la délégation de certains actes, via des protocoles ou des pratiques avancées.

», soutient Yannick Schmitt.

Un comité d'évaluation des dispositifs en place sera constitué pour analyser et mesurer le succès ou non de chacun d'eux. *« C'est une première ! Jusque-là, l'évaluation n'était pas promue. Or il est primordial de pouvoir évaluer l'efficacité d'un dispositif pour l'améliorer voire*

Écrit par REAGJIR

Lundi, 16 Octobre 2017 13:15 - Mis à jour Lundi, 16 Octobre 2017 13:32

en changer si besoin.», explique Yannick Schmitt. «*No us nous félicitons par ailleurs que le travail de ce comité d'évaluation soit coordonné par trois délégués dont le Dr Sophie Augros, présidente, jusque-là, de notre syndicat. Elle connaît particulièrement bien le sujet et ses compétences sont unanimement reconnues*» , poursuit Yannick Schmitt. Sophie Augros se met de ce fait en réserve de ses fonctions à la présidence de ReAGJIR, et ce jusqu'au prochain conseil d'administration qui se tiendra à la suite des Rencontres Nationales de ReAGJIR à Avignon, les 7 et 8 décembre prochains.

A propos de ReAGJIR – www.reagjir.com

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les chefs de clinique en médecine générale. Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire.